

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par l'affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 1 du 13 janvier 2017, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 2 du 18 janvier 2017, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 26 janvier 2017, à 20h15 à la salle des fêtes (rte de Porrentury 15) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h17 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance, la remercie de sa présence et lui adresse ses meilleurs vœux de bonheur, santé et succès pour 2017. M. le président fait part de l'excuse de MM. Jérôme Crelier, conseiller communal, Didier Girardin, concierge communal, et de Mme Nicole Jobin, agente administrative.

Le bureau est constitué ainsi :

**Président d'office** : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

**Vice-président d'office** : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

**Secrétaire d'office** : M. Raymond Julien, secrétaire communal

**Scrutateurs** : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre MM. Michel Crausaz et Jean-Marie Desboeufs.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre 61 votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2016

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

2. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2017, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées
3. Adopter le plan spécial « Hameau » et les prescriptions qui l'accompagnent, en lien avec le projet d'implantation d'un établissement d'accueil et de soins pour personnes âgées au sud de la salle des fêtes
4. Informations déchetterie
5. Divers

**Délibérations**

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2016**

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 9 décembre 2016, exposé au tableau d'affichage situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 17 novembre 2016.

2. **Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2017, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées**

M. Bernard Studer indique que comme les dernières années, le Conseil communal a joué la transparence en publiant dans le dernier tout-ménage les principaux

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

éléments du budget, en particulier la quotité, les taxes et les investissements. Il l'en remercie.

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP – Clos Bidaine », explique l'exercice délicat que constitue l'élaboration d'un budget, des éléments exceptionnels pouvant intervenir et modifier conséquemment le résultat final. Néanmoins, il s'agit d'un outil de conduite indispensable dans la conduite des affaires courantes.

Les éléments tels que les charges liées, les intérêts à long terme ou les retombées de la péréquation financière sont connue d'avance, avec exactitude. Nombreux sont, cependant, les postes dont la maîtrise nous échappe en début d'exercice.

Le budget prévoit des rentrées pour près de 6 millions de francs, à Fr. 5'978'344.— pour un excédent de revenu de plus de Fr. 40'000.--. C'est un chiffre positif, vu la prudence qui a été de mise dans l'élaboration des données. Les ressources fiscales sur les personnes physiques, de par l'arrivée de nouveaux habitants notamment, contribuent aux bonnes perspectives de rentrées à moyen terme. Par contre, les rentrées sur les personnes morales sont en diminution, de même que l'impôt sur les frontaliers. La situation économique impose la prudence dans ces deux postes, essentiels à la bonne marche du ménage communal.

La situation des charges sociales préoccupe les autorités. Cumulés, les deux postes concernés montrent une augmentation de plus de Fr. 100'000.--. Les charges liées de l'enseignement semblent, du moins à notre niveau, maîtrisées. La renégociation d'une majeure partie de nos hypothèques et le financement de la facture de l'enseignement par voie d'emprunt nous permettent d'économiser plus de Fr. 150'000.— d'intérêts. De plus, les amortissements prévus répondent aux critères légaux.

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

La péréquation financière nous fera bénéficier d'une somme de Fr. 58'000.— en 2017, alors qu'il s'agissait en 2016 d'une somme de plus de Fr. 210'000.--.

Dans le domaine des services, qui doivent s'autofinancer, et pour répondre à la législation fédérale et cantonale sur la problématique de l'eau, nous devons introduire deux taxes : l'une sur l'eau potable, l'autre sur les eaux usées. Comme indiqué dans le tout-ménage, ces deux taxes s'élèveront à Fr. 100.— chacune par abonné-e et permettront de répondre à la loi sur l'eau qui exige de la part des communes la création d'un fonds de réserve en vue du renouvellement des installations et conduites. Une distinction doit être faite entre le financement des installations et leur utilisation. La taxe de base doit servir exclusivement au renouvellement de l'infrastructure fixe.

Un tableau comparant le prix de l'eau à Alle et ailleurs en Ajoie a été préparé. Malgré l'introduction de ces deux prélèvements, le prix de l'eau demeure parmi les plus bas. A noter que la taxe compteur est supprimée pour des questions de simplification administrative. Le prix de l'eau par mètre cube, dans les services eau potable respectivement eaux usées, ne subit aucune augmentation. Le règlement communal doit être adapté pour répondre à la loi cantonale. La modification sera soumise à l'assemblée ce printemps, après que l'Office cantonal de l'environnement ait notifié aux communes les changements et adaptations à apporter.

La politique de l'Exécutif consistant à maîtriser les charges qui lui sont propres est évidemment maintenue et tous les secteurs sont concernés. Dans l'ensemble, le conseil et la commission communale des finances présente un budget prudent.

Le vote d'entrée en matière ne soulève aucune opposition.

M. Drilon Loshi, receveur communal, présente les paramètres sur lesquels est fondé le budget 2017 :

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

|   |   |                                   |
|---|---|-----------------------------------|
| - | Quotité d'impôt   | 2,25 (deux vingt-cinq)            |
| - | Taxe immobilière  | 1,40 ‰ de la valeur officielle    |
| - | Mensuration cadastrale  | 0.085 ‰ de la valeur officielle   |
| - | Taxe des chiens   | Fr. 50.— par animal               |
| - | Eau potable   | Fr. 1.80 par m <sup>3</sup> + TVA |
| - | Eau potable,<br>Taxe de base par abonné-e                     | Fr. 100.—                         |
| - | Exploitation des installations<br>Intercommunales d'épuration | Fr. 1.10 par m <sup>3</sup> + TVA |
| - | Epuration d'eau,<br>Taxe de base par abonné-e                 | Fr. 100.—                         |

Par ailleurs, les taxes des déchets, relevant de la compétence du Conseil communal, se présentent ainsi :

|   |                            |           |
|---|----------------------------|-----------|
| - | Ménage 1 personne          | Fr. 130.— |
| - | Ménage 2 personnes         | Fr. 150.— |
| - | Ménage 3 personnes         | Fr. 170.— |
| - | Ménage 4 personnes         | Fr. 190.— |
| - | Ménage 5 personnes et plus | Fr. 210.— |

Avec l'accord de l'assistance, M. Loshi procède à la lecture de toutes les données chiffrées en caractères gras du budget, document mis à disposition de l'auditoire dans son intégralité. Il apporte toutes informations utiles et commentaires nécessaires. Le bénéfice présumable s'élève à Fr. 40'674.--. Parallèlement, le tableau comparatif des taxes eau potable et eau usée est affiché en vidéoprojection.

M. Hubert Zeller s'étonne de l'augmentation de plus de Fr. 100'000.— dans le domaine de l'action sociale, et s'interroge sur la gestion de cette politique. M. Loshi note qu'il existe de plus en plus de situations d'assistance que nous devons honorer, et le préavis communal n'est que très rarement suivi.

M. Hubert Zeller demande si la commune exerce un contrôle des arrivées dans la localité.

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

M. le maire rappelle la liberté d'établissement et le cheminement procédural des dossiers. La décision cantonale de verser l'assistance prime le refus de l'autorité communale. M. Babey salue la décision gouvernementale de révision des normes d'aide sociale.

M. le maire précise à l'intention de M. Hubert Zeller la notion des dépréciations comptables qui sont en diminution. L'année 2015 fut exceptionnelle en raison des ressources dues à l'amnistie fiscale.

M. Babey explique que l'amenuisement du rendement immobilier est notamment dû aux charges liées au combustible. M. le receveur ajoute les honoraires d'un architecte pour un mandat de réévaluation de nos actifs immobiliers.

M. Jean-Charles Quiquerez relève une charge extraordinaire de Fr. 20'000.— pour la signalisation routière. Qu'est-ce ?

M. le maire parle du projet de limitation de la vitesse à 30 km/h, précise les études à mener, étape par étape. La somme engagée concerne les quartiers concernés en 2017.

M. Jean-Charles Quiquerez demande le nombre d'enfants qui sont accueillis en moyenne et journalièrement à la Crèche.

M. Thierry Léchenne, conseiller communal responsable de la Crèche et de l'UAPE, explique que 17 places sont disponibles, et le système de répartition des charges.

M. Jean-Charles Quiquerez observe une forte augmentation de la participation à l'exploitation du SEPE.

M. le maire explique les nouvelles exigences des autorités fédérales et cantonales, notamment pour le traitement des micropolluants. M. Quiquerez met en exergue l'exagération des investissements pour un faible

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

kilométrage entre la station d'épuration de Porrentruy et la frontière internationale.

M. Hubert Zeller demande si l'on doit s'attendre à un accroissement du prix du m<sup>3</sup> d'eau pour l'épuration.

M. le maire rappelle que le projet SEPE+, qui a été abandonné suite au refus d'une commune, prévoyait un prix de Fr. 4.77. On se dirige effectivement vers des augmentations.

Mme Annie Meyer constate qu'avec les prix actuels pour l'eau et pour les eaux usées, on ne couvre pas les besoins liés au maintien de la valeur de remplacement des installations et conduites existantes et à venir. M. le maire remarque que le taux de 100 % est en suspens, une question à cet effet étant ne traitement au niveau parlementaire.

M. Loshi explique sur question de M. Vincent Thüler l'utilité et la spécificité des allocations spéciales de secours.

S'agissant des investissements, M. Loshi indique deux objets :

1. Plan de lutte contre les crues Fr. 150'000.—
2. Crédit d'étude, rénovation école Fr. 120'000.—

A l'aide d'une vidéoprojection, M. le maire explique que la loi fédérale sur les dangers naturels oblige les cantons, respectivement les communes à dresser un inventaire des dangers potentiels qui pourraient engendrer des dégâts matériels aux biens privés et publics. La présentation de cet inventaire se traduit sous forme de carte. Pour résoudre les phénomènes de crues et d'inondations, le Canton a demandé à toutes les communes concernées par cette thématique d'entamer les travaux nécessaires à la résolution du problème. Il s'agit en fait d'identifier dans un premier temps la nature du problème et d'apporter des solutions concrètes.

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

La carte des dangers crues a été finalisé à Alle il y a quelques années. Elle montre avec une certaine précision les lieux sensibles, les couleurs indiquant les niveaux de dangers.

Les travaux dans le secteur Pré Domont ont été achevés en 2011 et ils ont déjà montré leur efficacité. Doivent encore faire l'objet d'investigations les zones au centre et à l'est du village, et qui concernant la Cornoline, la Morte Eau, et l'Erveratte.

Alle, qui est en quelque sorte le delta de l'Allaine, présente un déficit majeur et l'étude à mener permettra d'entreprendre les aménagements des cours d'eau afin de diminuer les risques. La Confédération et le Canton pourront subventionner l'étude à hauteur d'environ 90 %. L'étude pour la Cornoline permettra une intervention immédiate de réalisation de travaux.

M. Jean-Marie Desboeufs relève que des montants ont déjà été investis dans le passé. M. le maire le confirme, mais il s'agit aujourd'hui de considérer tous les paramètres en présence en vue de réalisations concrètes.

Surpris, M. Hubert Zeller a le sentiment qu'on rend service à l'ECA Jura.

M. le maire note que le programme s'échelonne sur les 15 à 20 prochaines années. En cas d'évènements particuliers, la responsabilité des privés et de la commune sera engagée, ce que corrobore M. Bernard Studer.

M. Thierry Léchenne, conseiller communal responsable du bâtiment scolaire, relève que la commission de rénovation de l'école, mandatée par le conseil communal, s'est réunie seize fois durant l'année 2016. Il s'agissant d'évaluer l'état de dégradation des bâtiments, d'établir des propositions de travaux prenant en compte la remise en état du bâtiment et l'amélioration de ses performances énergétiques ainsi que de la qualité intérieure des locaux.

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

Il fallait aussi estimer les coûts correspondant à ces travaux et établir un calendrier d'intervention.

En collaboration avec le bureau d'architectes Sironi SA, un rapport a été adressé au Département de l'Education pour obtenir la reconnaissance de la clause du besoin, conformément aux dispositions de l'Ordonnance sur les installations scolaires. Nous savons que nous toucherons environ 30 % de subventions sur les installations fixes et que l'autorisation d'établir notre projet nous sera accordée.

La commission et le conseil étudient cette rénovation par étape et avec prudence. Le chauffage devrait être assaini fin 2017 et on espère installer l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) dans le bâtiment scolaire pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Présentement, nous devons aborder une nouvelle phase. Il convient de constituer le projet, d'établir un plan financier, de procéder aux demandes d'autorisation, d'effectuer des recherches de fonds et de formuler la demande définitive de subventions. Ainsi, dans le courant de septembre, nous serions en mesure de présenter à l'assemblée communale le projet final.

Dans cette perspective, le conseil demande d'accepter d'inscrire au budget 2017 la somme de Fr. 120'000.— pour ce projet de rénovation. Ce montant comprend principalement les honoraires d'architectes et d'ingénieurs pour le projet de l'ouvrage, l'étude de détail et devis, ainsi qu'une analyse sur l'amiante qui pourrait apparaître dans certains matériaux d'époque.

M. Marcel Giulieri observe que les montants en cause sont énormes. M. le maire signale les normes en la matière et les exigences des législations fédérales et cantonales.

La discussion est close.

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

Sans opposition, l'assemblée vote les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2017 tels qu'ils ont été présentés, avec les différentes redevances s'y rapportant, donne compétence au Conseil communal pour ouvrir les deux crédits de construction de Fr. 150'000.— pour le plan de lutte contre les crues et de Fr. 120'000.— pour l'étude de la rénovation de l'école, et leur consolidation.

**3. Adopter le plan spécial « Hameau » et les prescriptions qui l'accompagnent, en lien avec le projet d'implantation d'un établissement d'accueil et de soins pour personnes âgées au sud de la salle des fêtes**

M. le président note que le 17 novembre dernier, l'assemblée communale a accepté le changement d'affectation lié au projet d'implantation d'un établissement d'accueil et de soins pour personnes âgées. Le dossier a depuis lors continué d'évoluer et pourrait franchir une étape supplémentaire en vue de sa concrétisation.

En préambule, M. le maire Stéphane Babey, en charge du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP – Clos Bidaine », précise que les dimensions du bâtiment et son architecture imposent la réalisation d'un plan spécial. Le règlement communal sur les constructions aurait suffi à l'érection de l'édifice, moyennant quelques dérogations, lesquelles selon l'Etat auraient pu être de nature contradictoire entre des dispositions du décret cantonal concernant le règlement-norme sur les constructions.

Pour simplifier la procédure et clarifier la situation, nous avons pris l'option de concert avec l'Etat et le promoteur, d'élaborer un plan spécial qui décrit ce qui peut être construit au sud de la salle des fêtes.

Après entérinement de l'entrée en matière, M. le maire indique que ce plan et les prescriptions s'y rapportant ont été déposés publiquement du 21 décembre 2016 au 20 janvier 2017. Ils n'ont suscité aucune opposition.

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

Une brochure reproduisant la publication, le plan spécial et les prescriptions y relatives est mise à disposition de l'auditoire.

Essentiellement, le plan et les prescriptions codifient les questions liées à l'affectation du sol, fixent les règles de construction et les prescriptions architecturales, les aménagements extérieurs et les équipements. L'indice d'utilisation du sol est compris entre 0.5 et 1. L'habitat est destiné uniquement à l'accueil de personnes âgées liées à l'établissement.

C'est sur la base de ce plan spécial que sera élaborée la demande de permis de construire, requête qui sera déposée dans la foulée de la prochaine assemblée communale durant laquelle le projet définitif sera présenté et la vente de la parcelle sera soumise aux citoyens.

Sans discussion ni opposition, l'assemblée adopte le plan spécial « Hameau » et les prescriptions qui l'accompagnent, en lien avec le projet d'implantation d'un établissement d'accueil et de soins pour personnes âgées au sud de la salle des fêtes.

#### **4. Informations déchetterie**

M. Patrick Fluri, conseiller communal responsable du dicastère « Déchetterie, culture, sport, centre sportif, circulation », précise les changements importants qui vont intervenir à la déchetterie.

En effet, les bennes des déchets encombrants, des déchets inertes et la benne du bois seront enlevées prochainement, en raison de l'augmentation des quantités dans des proportions inimaginables et des frais qui ont suivi. En 2012, les coûts se sont élevés à Fr. 34'000.-- ; fin 2016, la dépense atteint Fr. 70'000.--. Les quantités ont crû pareillement parce que la benne des encombrants se compose de 80 % de déchets étrangers à cette catégorie, dont les sacs-poubelle de 110 litres non taxés. Des

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

déchets inertes provenant d'autres localités finissent à la déchetterie, ou encore des personnes de l'extérieur qui viennent déposer leurs déchets à Alle.

Pour remédier à ce problème, deux solutions étaient envisageables. Accroître drastiquement la taxe pour la déchetterie, ou faire disparaître ces trois bennes au profit d'une tournée de ramassage des déchets encombrants.

C'est l'alternative choisie. La première tournée aura lieu le mardi 21 février. Les détails de fonctionnement figureront dans le prochain tout-ménage. Trois autres tournées suivront les mardis 6 juin, 12 septembre et 12 décembre.

Mme Annie Meyer constate que la troisième solution consisterait à demander à M. Turberg de faire son travail.

M. Jean-Charles Quiquerez observe que tout dépôt devrait être payant, regrette la disposition des bennes qui aurait pour effet un entreposage d'objets devant les propriétés et une intensification du trafic. Il demande par ailleurs si la compétence du conseil est donnée.

M. Hubert Zeller parle de la taxation des privés et des entreprises. Qui l'est insuffisamment ? Il suggère de faire une évaluation.

M. Michel Crausaz appuie la démarche de l'autorité pour trouver une autre solution.

M. Simon Choffat, surveillant à la déchetterie, signale que peu d'entreprises utilisent la déchetterie, met en exergue la complexité de la facturation, et salue la normalisation préconisée.

M. Fluri précise à l'intention de Mme Valérie Ruhoff que les augmentations sont relativement équivalentes pour les trois bennes.

M. Jérôme Mamie a constaté la présence de douze palettes sur le site.

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

**M. le maire Stéphane Babey indique que les entreprises Loca et Ramseyer sont à disposition en permanence.**

**M. Fluri explique sur intervention de M. Henri Gurba le processus par rapport aux entreprises externes qui font des travaux sur le territoire d'Alle.**

**Le receveur communal M. Loshi explicite sur interpellation de Mme Annie Meyer le système de taxation des entreprises d'Alle et de l'extérieur.**

**M. Vincent von Niederhäusern souhaite le remplacement de certaines échelles.**

**M. le maire précise à l'intention de M. Jean-Charles Quiquerez que le conseil communal est compétent pour la gestion des déchets, respectivement la suppression de bennes.**

**M. Loshi receveur apporte des explications quant à la question de M. Hubert Zeller de savoir la proportion de déchets en provenance des entreprises.**

**M. Jean-Marie Desboeufs émet une considération concernant les déchets qui rapportent de l'argent.**

**5. Divers**

**Mme Annie Meyer souhaite connaître les changements éventuels concernant le charivari carnavalesque 2017.**

**M. le maire Stéphane Babey relève qu'il s'organisera de la même manière que précédemment, mais avec les garde-fous et les mesures policières nécessaires.**

**MM. Hubert Farine et Hubert Zeller échangent des considérations sur l'attribution du bénéfice de la Banque Nationale Suisse (BNS), qui devrait toucher indirectement les finances des communes.**

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

M. le maire spécifie à Mme Annie Meyer que l'exonération 2017 de la location du compteur d'eau dépendra du nouveau règlement communal sur l'alimentation en eau.

M. le maire explique qu'en faveur d'une redistribution partielle du bénéfice de la BNS en faveur des communes, une interpellation pourrait naître dans le cadre de l'AJC (Association Jurassienne des Communes). Parallèlement, s'agissant du projet de fermeture des offices postaux, le SIDP (Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy) interviendra au niveau de l'AJC pour une action gouvernementale afin d'en maintenir le maximum.

M. Jean-Marie Desboeufs souhaite connaître les délais de réalisation des mesures de protection contre les crues.

M. le maire dit que le programme s'échelonne sur une période à long terme, mais le secteur « Cornoline » est priorisé et son réaménagement pourrait se concrétiser assez prochainement.

M. le président clôt les délibérations vers 21h45 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires publiques.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du jeudi 26 janvier 2017.

**Au nom de l'assemblée communale d'Alle**

**Le président :**

**Le secrétaire :**

**Bernard Studer**

**Raymond Julien**

**Nota :**

Le présent procès-verbal est exposé le 27 février 2017 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il est également publié sur le site internet communal [www.alle.ch](http://www.alle.ch). Le procès-verbal

**Assemblée communale ordinaire d'Alle**  
**du jeudi 26 janvier 2017**

sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.